Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le : 28/09/11

### DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n°: A078-227806460-20110923-55872-DE-1-1\_0

## **CONSEIL GENERAL**

## Séance du vendredi 23 septembre 2011

# BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE SISE 3, RUE DE FONTENAY À VERSAILLES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE REMISE AUX NORMES DES LOCAUX

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la multiplicité des lots, les délais contraints et la volonté de libérer les locaux sis 143 bis, rue Yves Le Coz à Versailles qui justifient une dévolution des marchés à une entreprise générale,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa commission Equipement entendue,

Sa commission des Finances et des Affaires générales consultée,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte une opération de travaux de rénovation et de mise aux normes des locaux sis 3, rue de Fontenay à Versailles pour un montant de 1 110 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Autorise le Président du Conseil Général à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement relative à cette opération.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 article 231311 du budget départemental.